

[Nombre et répartition des postes offerts aux concours externe et interne de psychologues de l'éducation nationale](#) [1]

Arrêté du 23 novembre 2018 fixant au titre de l'année 2019 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale

Journal officiel lois et décrets - N° 0276 du 29 novembre 2018

Le nombre total de postes offerts, au titre de la session 2019, aux concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale est fixé à 160 postes pour le concours externe et à 40 postes pour le concours interne.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

Arrêté du 23 novembre 2018 fixant au titre de l'année 2019 la répartition des postes offerts aux concours externe et interne de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale

Journal officiel lois et décrets - N° 0276 du 29 novembre 2018

Cet arrêté fixe la répartition par spécialités des postes offerts, au titre de la session 2019, aux concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/nombre-et-r%C3%A9partition-des-postes-offerts-aux-concours-externe-et-interne-de-psychologues-de>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037658053&dateTexte=&categorieLien=id>

[3] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037658061&dateTexte=&categorieLien=id>